



DÉLIBÉRATION N°2015-06-05-10
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 5 juin 2015

**POINT 10 : APPROBATION DE LA REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES
PERSONNELS BIBLIOTHECAIRES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014, modifiés le 30 janvier 2015 ;
VU l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 10 mars 2015 ;
VU l'examen par la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 26 mai 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 23 voix pour, la revalorisation de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des personnels bibliothécaires, à compter du 1^{er} janvier 2015, selon le tableau ci-après :

	En vigueur au 01/01/2015	Revalorisation à compter du 1 ^{er} janvier 2015
Bibliothécaires	2339 € brut annuel	2381 € brut annuel

À Nantes, le 5 juin 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

